Mouvement des Entreprises de France

Covid-19 : Nouveau "questions-réponses" sur les conditions de recours au chômage partiel

Publié le 1 avril 2020

Pour faire face à la crise sanitaire, des mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises, des salariés, et des demandeurs d'emploi ont été prises. Le dispositif d'activité partielle a notamment été redimensionné. Le ministère du travail a mis au point un nouveau Questions-réponses qui apportera aux entreprises des réponses sur les conditions de recours à l'activité partielle.

Ce questions-réponses précise notamment :

- La réduction du délai d'acceptation implicite de la demande d'activité partielle ;
- La modification du mode de calcul de l'allocation versée à l'employeur ;
- L'extension du bénéfice de l'activité partielle aux salariés dont la durée du travail est fixée par forfait en heures/jours

>> Consulter le questions-réponses sur le site du ministère